

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 18 septembre 2017
19h, Mairie, Salle consulaire

Le lundi 18 septembre 2017, à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre FILLON, Maire.

Présents : Pierre FILLON, Christian TREMOULET, Josiane MOUCHET, Pierre ARTIQUE, Chrystelle BEURRIER, Roger BÉCHET, Philippe BERTRAND, Philippe DELERCE, Laurence LASSORT, Bernard MEILLASSON, Denise GIGNOUX, Carole DINGER.

Excusés : Cécilia MOTA (pouvoir à Denise GIGNOUX), Coralie MARMOT (pouvoir à Pierre FILLON).

Absents : Christophe COSTE

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	12
Nombre de votants	14
Date de convocation du conseil municipal	12 septembre 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 05.
Carole DINGER est désignée en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil que soit ajouté un point à l'ordre du jour : VIII - Tarifs à la location de la remorque bar communale. Le Conseil accepte à l'unanimité.

I – Compte rendu de la séance du 10 juillet 2017

Aucune remarque n'est formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

II – Tarifs du cimetière

Cette délibération annule et remplace celle du 25 février 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'en date du 25 février 2014, il a voté les tarifs du cimetière toutes taxes comprises (TTC). Or, il s'avère que les tarifs du cimetière doivent être votés hors taxes. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération. Aucune variation de prix n'est appliquée.

Il est proposé au Conseil les tarifs suivants :

- Concession trentenaire en pleine terre (2 m²) : 254,17 € HT
- Redevance première utilisation caveau : 1 020 € HT
- Concession trentenaire caveau (3,25 m²) : 412,50 € HT
- Redevance columbarium première utilisation de 15 ans : 1 030 € HT
- Renouvellement pour 15 ans : 37,5 € HT

Le taux de TVA appliqué est le taux en vigueur lors de l'émission du titre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs du cimetière comme indiqués ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III – Convention avec le lycée EPLEFPA de Contamines-sur-Arve

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a été approchée par le lycée agricole de Contamines-sur-Arve dans le but d'établir un partenariat pour des chantiers d'aménagements paysagers (fleurissement, maçonnerie paysagère, entretien d'espaces naturels, ...).

Il permettra aux élèves de mettre en pratique les notions étudiées en cours. Elle permettra également de développer la politique jeunesse de la commune.

Monsieur le Maire propose de signer une convention d'objectif avec le lycée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV – Statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »

Monsieur le Maire présente le projet de statuts de la Communauté d'agglomération « Thonon Agglomération ». Il précise que l'agglomération se met en place dans une certaine urgence et que le travail est colossal pour les services de la communauté.

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-5, L.5211-17, novembre L.51211-20 et L. 5216-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB – 2016-0084 du 14 novembre 2016 prononçant la fusion de la Communauté de communes du Bas-Chablais avec la Communauté de communes des Collines du Léman, avec l'extension à la commune de Thonon-les-Bains, permettant la création d'une communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB – 2016-0095 du 16 décembre 2016 constatant le nombre et la répartition des sièges de délégués communautaires au sein de la Communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la déclaration n° DEL 2017.222 du 27 juin 2017 par laquelle le conseil communautaire a adopté à l'unanimité le projet de statuts de la communauté d'agglomération,

CONSIDERANT le contenu du Pacte Politique adopté à l'unanimité des 20 communes membres entre décembre 2015 et janvier 2016 ayant permis l'émergence de l'agglomération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les statuts de la Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération » tels qu'annexés à la présente délibération, et tels que proposés par le conseil communautaire, avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2018

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération :

- Au Président de la Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération »
- À Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie aux fins que ce dernier approuve, par arrêté, les nouveaux statuts de « Thonon Agglomération ».

V – Présentation du rapport d'activités 2016 de la Communauté de communes du Bas Chablais

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté de communes du Bas-Chablais (CCBC). Le rapport fait état de l'activité de la CCBC à travers six rubriques :

- Territoire et gouvernance : des enjeux et une vision partagée
- Moyens humains et financiers
- Structurer le territoire
- Economie et tourisme
- Action sociale et culturelle
- Environnement

CONSIDERANT que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la collectivité aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTESTE que le rapport d'activité 2016 de la CCBC lui a été présenté

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V bis – Rapport sur l'assainissement collectif de la Communauté de communes du Bas Chablais – Exercice 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être établi.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

CONSIDERANT que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la collectivité pour le service de l'assainissement collectif ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTESTE que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2016 de l'assainissement collectif lui a été présenté

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V ter – Rapport sur l'assainissement individuel de la Communauté de communes du Bas Chablais – Exercice 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement individuel doit être établi.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

CONSIDERANT que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la collectivité pour le service de l'assainissement individuel ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTESTE que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2016 de l'assainissement individuel lui a été présenté

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V quater – Rapport sur le traitement des déchets de la Communauté de communes du Bas Chablais – Exercice 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de prévention et de gestion des déchets doit être établi.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

CONSIDERANT que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la collectivité pour le service public de prévention et de gestion des déchets ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTESTE que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2016 de prévention et de gestion des déchets lui a été présenté

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VI – Elections des délégués au syndicat intercommunal des eaux des Moises et des Voirons (SIEMV)

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat intercommunal des eaux des Moises (SIEM) et le syndicat intercommunal des eaux des Voirons (SIEV) fusionnent pour donner naissance au syndicat intercommunal des eaux des Moises et des Voirons (SIEMV).

En tant que membre du SIEMV, la commune d'Excenevex doit désigner au sein du Conseil municipal deux délégués titulaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il souhaite être délégué dans ce syndicat. Monsieur Pierre ARTIQUE se propose comme délégué au SIEMV, en tant qu'ancien vice-président du SIEM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Pierre FILLON et Monsieur Pierre ARTIQUE comme délégués titulaires au SIEMV.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VII – Convention SISAM 2017/2018

Madame Chrystelle BEURRIER présente la convention de prestation de services pour la mutualisation d'accueil de loisirs du Syndicat intercommunal Sciez-sur-Léman Anthy-sur-Léman Margencel (SISAM) au profit des communes d'Excenevex et d'Yvoire et du SIVU Excenevex-Yvoire pour l'année scolaire 2017-2018.

La convention a pour objet de permettre aux habitants d'Excenevex et d'Yvoire d'avoir accès à l'accueil de loisirs du SISAM dans les mêmes conditions que les habitants des communes de Sciez-sur-Léman, Anthy-sur-Léman et Margencel. En contrepartie, la commune d'Excenevex s'engage à verser au SISAM le reste à charge pour ces accueils. Les modalités sont définies dans la convention.

Madame Chrystelle BEURRIER informe le Conseil que sur l'année scolaire 2016/2017, l'accueil des jeunes exceneviens s'est déroulé dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention présentée

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VIII - Tarifs à la location de la remorque bar communale

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est portée acquéreuse d'une remorque bar en 2015. Il convient de fixer les tarifs de location.

Il est proposé au conseil de fixer les tarifs suivants :

- Pour les associations d'Excenevex : gratuit
- Pour les associations hors Excenevex, les particuliers et les entreprises : 300 € par jour.

Il est également proposé de fixer une caution à hauteur de 2 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs de location mentionnés ci-dessus pour la remorque bar

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IX – Urbanisme

1. Déclaration d'intention d'aliéner

- ✓ Monsieur et Madame Patrice VARVOU, A1435, 1316 et 1371, rue Lou Margali
- ✓ Madame Catherine GRANDO, B345 et B408, avenue de la Plage
- ✓ Mr et Mme CAVALLERI Carlo, A951, A953, A954 et A955, chemin de Cérésy
- ✓ Mr DELACHAUSSEE Patrick, A1146, A1189 et A1193, Vigne des Voix
- ✓ Mr DELACHAUSSEE Patrick, A1445, Vigne des Voix

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption urbain sur ces présents biens.

2. Permis de construire accordé

- ✓ AL MUHAIRI Khalifa, Aménagement en surface de plancher d'un garage existant, rénovation des façades et réfection de la toiture, chemin de la Fontaine Pourrie
- ✓ MUGNIER Jean-Claude, rénovation et extension, chemin de la Plage

- ✓ Mr et Mme FRISCH Jacques, fermeture de l'abri voiture, Les Prillets
- 3. Permis de construire modificatif
 - ✓ FERTE Guillaume, création d'une jacobine, Chevilly
- 4. Déclarations préalables accordées
 - ✓ GIGNOUX Gérard, Isolation extérieure et remplacement des volets bois par des volets roulants, Affouages-Filly-Sud
- 5. Retrait d'une déclaration préalable
 - ✓ Monsieur Anthony DUNES, remplacement porte de garage par fenêtre coulissante et pose de deux fenêtres de toit, chemin de Cérésy
- 6. Rejet tacite de permis de construire
 - ✓ Madame Aurélie LAINE, garage

X – Questions diverses

Pierre FILLON fait part au Conseil de la décision municipale qui a été prise dans le cadre des travaux de rénovation du bloc n°2 des sanitaires de la plage municipale. Suite aux travaux, des avenants ont dû être signés avec les entreprises ; des avenants en plus-value concernent les lots 01, 02 et 06 et un avenant en moins-value concerne le lot 05.

Pierre FILLON informe que la commune a été destinataire d'un courrier concernant l'élagage des arbres autour du futur groupe scolaire. Il a été répondu que des arbres ont déjà été coupés et qu'un aménagement paysager est prévu par le SIVU Excenevex/Yvoire, syndicat en charge du projet du groupe scolaire. Monsieur le Maire indique qu'il y a environ 250 haies sur la commune ce qui représente un travail considérable de la part des services municipaux pour faire respecter la législation.

Pierre FILLON informe le Conseil qu'un administré lui a fait part de la vitesse excessive constatée dans le hameau de Chevilly. La commune a mis en place un radar pédagogique à Chevilly. Les données du radar sont enregistrées ce qui permet de constater qu'un pourcentage très faible de véhicules sont en excès de vitesse. Philippe BERTRAND propose de finir de tracer le trottoir dans le hameau de Chevilly. Pierre FILLON prend note et va étudier la meilleure solution à mettre en place.

Pierre FILLON donne lecture du rapport des archives départementales qui sont venues contrôler le bon archivage communal. Il en ressort que les archives communales sont bien tenues, une attention particulière est à porter sur l'archivage des délibérations. Il rappelle également que les archives communales les plus anciennes sont conservées dans les locaux des archives départementales, archives consultables par le public.

Pierre FILLON fait part au Conseil que les héritiers des familles GROSSENBACHER et REY ont repris contact avec la commune concernant la vente des parcelles C311, 359, 377 et 387. Le Conseil s'était prononcé le 5 septembre 2016 sur l'acquisition de ces parcelles pour la somme de 20 000 €. Le notaire Anthony BIRRAUX est en charge du dossier.

Pierre FILLON fait part au Conseil que Madame Alice WELBEL a fait don de l'ensemble de ses biens au Centre communal d'action sociale de Thonon-les-Bains. Ce dernier a proposé à la commune d'Excenevex d'acheter les terrains. Monsieur le Maire demandera prochainement au Conseil de se prononcer sur l'éventuelle acquisition des parcelles.

Pierre FILLON dresse le bilan de la fréquentation du parking de la plage municipale. La fréquentation est en hausse de 4% par rapport à la saison 2016.

Pierre FILLON annonce au Conseil avoir été destinataire d'une lettre anonyme dénonçant la vitesse excessive des véhicules motorisés sur la route départementale 25.

Bernard MEILLASSON fait part de son inquiétude quant au placement des conteneurs à poubelles le jour du ramassage des ordures ménagères. En effet, les riverains de la RD25 posent leur conteneur sur la voie verte ce qui peut être dangereux pour les cyclistes.

Roger BECHET souhaite qu'une réflexion soit menée par le Conseil municipal sur la question de la santé. En effet, il devient de plus en plus compliqué de trouver un médecin généraliste. Chrystelle BEURRIER indique qu'un projet de maison pluridisciplinaire multi-sites est à l'étude au niveau du bassin de vie. Pierre FILLON indique que le problème n'est pas les infrastructures mais bien le recrutement des praticiens qui ne sont pas assez nombreux.

Pierre ARTIQUE demande si le Lien se déplace toujours chez les particuliers afin de nettoyer les déchets verts. Pierre FILLON lui répond par la positive.

Philippe DELERCE s'interroge sur l'avancée des travaux du parc public du Pré Cottin, ainsi que sur le remplacement du parking du Pré Cottin. Pierre FILLON lui indique que les travaux devraient commencer à la fin de l'automne. Concernant le parking, une réflexion est en cours afin d'aménager de nouveaux terrains.

Christian TREMOULET fait part au Conseil municipal qu'une neuvième classe a été ouverte à la rentrée 2017 pour les écoliers d'Excenevex et d'Yvoire. Ce sont désormais plus de 240 enfants qui sont scolarisés sur les deux communes. Le SIVU d'Excenevex/Yvoire a obtenu la dérogation des services de l'Etat permettant de répartir la semaine de travail sur quatre jours. La mise en place s'est bien déroulée. Environ 80 enfants mangent chaque jour à la cantine. Le service de bus fait le lien entre l'école et le lieu de restauration pour environ 60 enfants, la vingtaine d'enfants restant se rend à la cantine à pied, encadrés par le personnel du SIVU Excenevex/Yvoire.

Laurence LASSORT termine l'élaboration du bulletin municipal, en lien avec la commission communication. Une nouvelle rubrique va voir le jour : le fleurissement.

Laurence LASSORT informe le Conseil que le club lecture communal organisera une journée portes-ouvertes le 7 octobre 2017. Se tiendra également le 7 octobre à 17h, une conférence sur l'aéropostale et sur l'œuvre d'Antoine DE SAINT EXUPERY « Vol de nuit » à la salle du Léman.

Josiane MOUCHET annonce qu'une réunion du CCAS va être fixée afin de préparer le repas des aînés, ainsi que les colis de Noël.

Chrystelle BEURRIER fait part au Conseil que le cours de tennis va être démoussé, conformément à ce qui avait été prévu au budget, afin de le maintenir en bon état. Les travaux se feront au mois d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h25.

Carole DINGER
Secrétaire de séance

Pierre FILLON
Maire